



Paris, le 18 décembre 2009

## **Le montant du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant s'élève à 1 715 euros pour l'année 2010**

À compter du 1er janvier 2010, le montant du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant a été fixé à **1 715 euros**.

Cette année encore, son évolution résulte uniquement de la revalorisation de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité (PMI), l'indice quant à lui restant gelé à 125 points. L'objectif des 130 points, relevant d'un compromis réalisé en 1996 entre l'Etat, la Mutualité Combattante avec le soutien de l'Union française des anciens combattants (UFAC), n'est donc pas encore atteint.

Ces dernières semaines, Jacques Goujat, président de la Carac est intervenu à plusieurs reprises tant auprès du gouvernement que des parlementaires pour défendre le pouvoir d'achat des anciens combattants et des victimes de guerre de toutes les générations et de tous les conflits et dénoncer l'absence de toute revalorisation, hormis celle résultant de l'application naturelle du rapport constant des pensions militaires d'invalidité.

À l'issue du débat devant les Assemblées, le Président Jacques Goujat a notamment déclaré : « *La Loi de finances pour 2010 n'a pas retenu le relèvement de l'indice du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant. Nous le déplorons car cela fait 4 années que cet indice n'a pas évolué. Toutefois, nous ne pouvons qu'inviter nos adhérents à cotiser au niveau de ce nouveau plafond issu de la hausse de la valeur du point pour bénéficier des mesures fiscales afférentes afin d'optimiser leur épargne* ».

### **Calcul du plafond majorable**

Le plafond est le résultat de la multiplication de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité avec l'indice PMI.

- Indice PMI 2010 : 125.
- Valeur du point 2010 : 13,72.
- Plafond 2010 =  $125 \times 13,72 = 1715$  euros.

*La Carac est une mutuelle spécialisée en épargne régie par le livre II du code de la mutualité. Elle propose depuis 85 ans une offre globale de solutions financières, accessibles, sûres et performantes. Son réseau commercial est réparti sur l'ensemble du territoire national. Pour plus d'informations, consultez le site [www.carac.fr](http://www.carac.fr)*

### **Contacts Presse**

#### **Agence Zap !**

Sandrine Charbonnier ou Louise Racine  
Tel. : 01 47 04 04 47  
[scharbonnier@agencezap.com](mailto:scharbonnier@agencezap.com)  
[lracine@agencezap.com](mailto:lracine@agencezap.com)

#### **Carac**

Javotte Thierry  
tel. : 01 55 61 55 82  
[jthierry@carac.fr](mailto:jthierry@carac.fr)